



Ministère de l'Environnement et du Développement Durable  
Direction Nationale des Forêts et de la Faune

Projet « Renforcement de la résilience et de la capacité d'adaptation des communautés les plus vulnérables au changement climatique en Guinée Forestière »

PIMS: 6016-Project ID: 00107544 - Award: 00107165

**DEMANDE DE PRIX**  
**(Biens)**

NOM ET ADRESSE DE L'ENTREPRISE	DATE : 12/11/2024
	N° DE REFERENCE : 003/PRACC-GF/ 2024matériels pour clôture grillagée

Chère Madame, Cher Monsieur,

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre meilleure offre de prix pour l'acquisition des matériels pour les clôtures grillagées de 8 champs écoles et de 8 périmètres maraîchers dans la zone d'intervention du projet tels que décrits en détail en page 3 de la présente demande de cotation. Les offres reçues après l'échéance seront rejetées.

Lors de l'établissement de votre offre de prix, veuillez utiliser le formulaire figurant à l'annexe 1 jointe aux présentes.

Les offres de prix peuvent être soumises jusqu'au **25 novembre 2024 à 23 H 59 (GMT)** à l'adresse email suivante : [achat.bs.pegd@gmail.com](mailto:achat.bs.pegd@gmail.com)

Veuillez prendre note des exigences concernant la fourniture du ou des biens susmentionnés :

Adresse(s) exacte(s) du ou des lieux de livraison (indiquez-les toutes, s'il en existe plusieurs)	Siège Social du projet dans la Commune Urbaine de N'Zérékoré, Quartier Horoya, à l'Inspection Régionale de l'Environnement et Développement Durable
Date et heure limites de livraison prévues ( <i>si la livraison intervient ultérieurement, l'offre de prix pourra être rejetée par le Programme Environnement</i> )	15 jours à partir de la date d'émission du bon de commande. Pénalités de retard de 0.5% de la valeur total du contrat/marché seront appliquées pour chaque jour de retard. Le contrat sera résilié quand le montant total de la pénalité atteint les 10% de la valeur du contrat/bon de commande.  Date indicative de début prévue : 02 Décembre 2024  Date indicative de fin prévue : 15 décembre 2024
Calendrier de livraison	15 jours après émission du bon de commande
Devise privilégiée pour l'établissement de l'offre de prix	GNF

Date-limite de soumission de l'offre de prix	<b>25 novembre 2024 à 23 H 59 (GMT)</b>
Tous les documents, y compris les catalogues, les instructions et les manuels d'utilisation, doivent être rédigés dans la langue suivante :	Français
Documents à fournir	Le formulaire fourni dans l'annexe 1, dûment rempli, conformément à la liste des exigences indiquées en Page 3. Documents d'existence légale (Registre de commerce)
Durée de validité des offres de prix à compter de la date de soumission	180 jours Dans certaines circonstances exceptionnelles, le Projet PRACC-GF pourra demander au fournisseur de proroger la durée de validité de son offre de prix au-delà de qui aura été initialement indiqué dans la présente Demande de Prix. Le fournisseur devra alors confirmer par écrit la prorogation, sans aucune modification de l'offre de prix.
Offres de prix partielles	Non acceptées
Conditions de paiement	100% dès livraison complète des biens après certification
Critères d'évaluation	<b>Conformité technique/plein respect des exigences, , prix le plus bas<sup>1</sup></b> <b>Délai de livraison le plus court / délai d'exécution le plus court</b> Acceptation sans réserve du BC/des conditions générales du contrat
Type de contrat devant être signé	Bon de commande
Conditions particulières du contrat	Annulation du BC/contrat en cas de retard de livraison/d'achèvement de N/A
Annexes de la présente Demande de Prix	Spécifications des biens requis (Page 3) Formulaire de soumission de l'offre de prix (annexe 1)

Signature :



Date :12 Novembre 2024

<sup>1</sup> Le Projet PRACC-GF se réserve le droit de ne pas attribuer le contrat à l'offre de prix la plus basse si la deuxième offre de prix la plus basse parmi les offres recevables est considérée comme étant largement supérieure, si le prix n'est pas supérieur de plus de 10 % à l'offre conforme assortie du prix le plus bas et si le budget permet de couvrir la différence de prix. Le terme « supérieure », tel qu'il est utilisé dans le présent paragraphe désigne des offres qui dépassent les exigences préétablies énoncées dans les spécifications.

### TABLEAU DE DEMANDE DE PRIX

#### Liste des matériels des clôtures grillagées de 8 champs écoles et de 8 sites maraîchers dans la zone d'intervention du projet

N°	Description / Spécifications des biens	Unités	Qtés
	Grillage galvanisé maille 70x70 avec une section des fil 2mm de dimension (long=25 ml et h=1,5m)	Unité	432
	Fil tendeur galvanisé 200 ml	Unité	176
	Portail à deux battants (larg=4 et h=1, 5)	Unité	16
	Portillon (larg=1,2 et h=1, 5)	Unité	48

(Accepté par le fournisseur)

Nom et Prénom : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

**NB : Le matériel à fournir doit être Original avec un délai de garantie important.**

Les biens proposés seront examinés au regard de l'exhaustivité et de la conformité de l'offre de prix par rapport aux spécifications minimums décrites ci-dessus et à toute autre annexe fournissant des détails sur les exigences du Programme.

L'offre de prix qui sera conforme à l'ensemble des spécifications et exigences, qui proposera le prix le plus bas, et qui respectera l'ensemble des autres critères d'évaluation sera retenue. Toute offre qui ne respectera pas les exigences sera rejetée.

Toute différence entre le prix unitaire et le prix total (obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité) sera recalculée par le Projet. Le prix unitaire prévaudra et le prix total sera corrigé. Si le fournisseur n'accepte pas le prix final basé sur le nouveau calcul et les corrections d'erreurs effectués par le projet, son offre de prix sera rejetée.

Au cours de la durée de validité de l'offre de prix, aucune modification du prix résultant de la hausse des coûts, de l'inflation, de la fluctuation des taux de change ou de tout autre facteur de marché ne sera acceptée par le Projet après réception de l'offre de prix. Lors de l'attribution du contrat ou du bon de commande, le Projet se réserve le droit de modifier (à la hausse ou à la baisse) la quantité des services et/ou biens, dans la limite de vingt-cinq pour cent (25 %) du montant total de l'offre, sans modification du prix unitaire ou des autres conditions.

Le Projet PRACC-GF n'est pas tenu d'accepter une quelconque offre de prix ou d'attribuer un contrat/bon de commande et n'est pas responsable des coûts liés à la préparation et à la soumission par le fournisseur d'une offre de prix, quels que soient le résultat ou les modalités du processus de sélection.

Nous vous remercions et attendons avec intérêt votre offre de prix.

## Annexe 1 : formulaire de soumission de l'offre de prix du fournisseur

*(Le présent formulaire doit être soumis uniquement sur le papier à entête officiel du fournisseur)*

Le fournisseur soussigné accepte par les présentes les exigences de la Demande de Cotation et propose de fournir les articles énumérés ci-dessous conformément aux spécifications, telles qu'indiquées dans la Demande de Prix ayant pour n° de référence :

« NB : Chaque matériel sera accompagné de sa notice en version électronique ou le lien de téléchargement »

Tableau 1 : Offre de fourniture de biens conformes aux spécifications techniques et exigences

N°	Description/Spécifications des biens	Unités	Quantité	Date-limite de livraison	Prix unitaire	Prix total par article
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
Prix totaux des biens						

Arrêté le présent détail à la somme de ..... Francs Guinéens.

Nom et signature du soumissionnaire

<sup>1</sup> Le Projet PRACC-GF se réserve le droit de ne pas attribuer le contrat à l'offre de prix la plus basse si la deuxième offre de prix la plus basse parmi les offres recevables est considérée comme étant largement supérieure, si le prix n'est pas supérieur de plus de 10 % à l'offre conforme assortie du prix le plus bas et si le budget permet de couvrir

---

*la différence de prix. Le terme « supérieure », tel qu'il est utilisé dans le présent paragraphe désigne des offres qui dépassent les exigences préétablies énoncées dans les spécifications.*